

/SA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 248 du 18 Juin 1984

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat, de l'intérim du Camarade Taofiqui BOURAIMA, Ministre des Transports et des Communications pour compter du 15 Juin 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

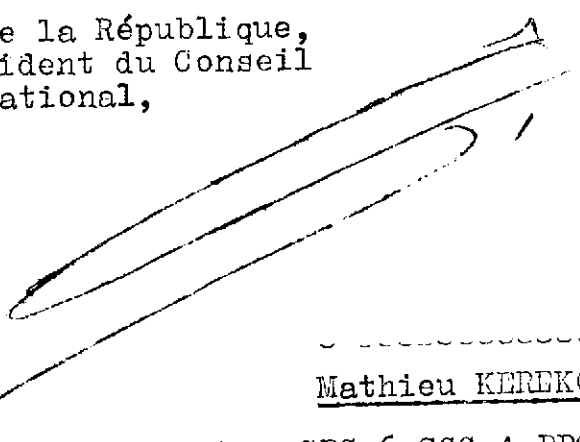
D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 15 Juin 1984, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications, pendant l'absence du Camarade Taofiqui BOURAIMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Juin 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MTC-MTPCH 6
Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONNPI-Gde Chanc. 2 UMB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-